

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD73

présenté par

M. Garot, M. Bouillon et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Soutien financier aux projets en faveur de la biodiversité ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les missions de l'actuelle Agence Française pour la Biodiversité figure le soutien financier aux projets en faveur de la biodiversité (recherche, réduction des pesticides, etc).

Cet amendement vise donc à faire figurer cette mission parmi les missions du nouvel établissement AFB-ONCFS.

Cet amendement fait suite à l'audition par la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, des associations de protection de la nature.